

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2017

Le Dix Août Deux Mil Dix-Sept, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Quatre Août Deux Mil Dix-Sept.

<u>Présents</u>: Henri GIUGE, Gérard ERRE, Yannick GARIN, Martine LEA-PASTORINO, Christian AIRAUT, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Patricia ROUX-GUISTO, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Honoré GHETTI, Agnès SOLIMEIS.

#### **Procurations:**

Brigitte ISNART procuration à Martine LEA-PASTORINO Géraldine de CAQUERAY procuration à Henri GIUGE Isabelle CIAIS procuration à Patricia ROUX-GUISTO

#### Absent:

Didier GIORDAN

Madame Aurore DAHON donne lecture des procurations.

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 06.

Madame Martine LEA-PASTORINO est désignée comme secrétaire de séance.

# APPEL A PROJET AGENDA 21 DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR:

Monsieur le Maire tient à remercier Madame Géraldine de CAQUERAY pour son investissement sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet fait suite à l'incendie qui s'est déroulé courant Février endommageant partiellement deux restaurants dans le quartier du Ribas, il rappelle le très mauvais état d'entretien de ce quartier.

Le Conseil Municipal ayant vu une opportunité de créer des jardins partagés, un courrier a été adressé à tous les propriétaires de parcelles avec la proposition de mettre celle-ci à disposition gratuitement de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de candidature adressée le 03 Avril dernier à la Métropole Nice Côte d'Azur concernant « Appel à projets de soutien aux actions portées par les communes inscrites dans l'Agenda 21 de la Métropole Nice Côte d'Azur – édition 2017 ».

Le montant de ce projet est estimé à 10 630.00€ HT et un montant de 7 000.00€ est sollicité auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le 06 juillet dernier, la Métropole Nice Côte d'Azur a délibéré pour les projets lauréats de l'édition 2017 et la commune de Saint Martin Vésubie s'est vue accordée une subvention de 5 000.00€.

Madame Aurore DAHON donne lecture du devis estimatif d'un montant de 10 630€ HT, Monsieur le Maire précise qu'il faudra remettre aussi en eau ces jardins.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

#### APPROBATION RAPPORT CLECT:

Monsieur le Maire a assisté à une réunion ou les frais afférents à la création de la CLECT ont été entérinés, six ans après la création de la Métropole Nice Côte d'Azur.

La Métropole Nice Côte d'Azur verse à la Commune une attribution compensatrice tous les ans, et après recalcul il s'avère que la Commune a trop touchée, le trop-perçu sera étalé à partir de 2018 jusqu'en 2020, au lieu de toucher 184 224€ il sera retiré 31 610€ par an à cette somme, soit 144 614€.

Considérant qu'il appartient aux conseils des communes membres de l'EPCI de se prononcer, au vu du rapport de la commission, sur le montant des évaluations des charges transférées.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions?

Monsieur Christian AIRAUT demande s'il y eu des changements sur le calcul de la CLECT.

Madame Aurore DAHON répond que ce sont les mêmes compétences.

Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé le transfert de la compétence tourisme, Monsieur le Maire souhaite conserver cette compétence qui pour lui est « Le Pétrole Vert » de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Monsieur Honoré GHETTI, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

# <u>AUTORISATION DEPOT AUTORISATION D'URBANISME POUR</u> HABITAT 06 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une promesse de vente a été signée sur les terrains des Hoirs Cagnoli, dont le projet est de réaliser une résidence hôtelière 4\* en partenariat avec HABITAT 06.

Cette délibération a pour but d'autoriser HABITAT 06 à déposer un permis de construire selon la règlementation en vigueur pour la réalisation d'hébergements hôteliers sur une emprise de 21 473m², sur les parcelles AH 545, 737, 736 et 225, la vente devant être réalisé début Octobre.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions?

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLARDI demande si la station d'épuration peut accueillir les 40 logements prévus.

Monsieur le Maire lui répond dans l'affirmative, cette station a la possibilité d'accueillir l'équivalent de 2 500 habitants.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande pourquoi le chauffage au gaz a été choisi, la route d'accès.

Monsieur le Maire rappelle le projet de mettre un sens unique montant, afin de desservir le chemin de Berthemont. De plus un élargissement est prévu pour accéder au parking des Chardons Bleus.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI a aussi noté le changement de places de parking et demande si un impact économique a été réalisé. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a négocié que pour les grandes fêtes le parking soit autorisé sur l'intégralité de la parcelle section AH n° 736. Monsieur le Maire rappelle qu'un immeuble sera réservé à l'UCPA pour l'accueil de groupe, un délégataire de service sera nommé pour la gestion.

Monsieur Gérard ERRE informe le Conseil Municipal qu'une présentation du projet immobilier en 3D sera réalisé très prochainement.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

## **COUPES DE BOIS 2017 ET 2018 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport de Monsieur BOUILLIE de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2018 en forêt communale relevant du régime forestier.

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition de l'ONF	Justification de l'ONF	Décision du propriétaire
Saint Martin Vésubie	6_P	3.2	AMEL	2020		REPORT
Saint Martin Vésubie	7_P	6.4	AMEL	2020		REPORT
Saint Martin Vésubie	8_P	3.2	AMEL	2020		REPORT
Saint Martin Vésubie	9_P	3.9	AMEL	2020		REPORT
Saint Martin Vésubie	10_P	2.1	AMEL	2020		REPORT
Saint Martin Vésubie	32_A	22.1	JA	2018		OK en vente façonnée

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés, une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, avec Assistance technique à donneur d'ordre, financement...). Cette délibération sera prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit (UP).

Pour les coupes délivrées, Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le conseil municipal devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de celui-ci (règlement d'affouage, désignation des garants de coupe).

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2017, les destinations suivantes:

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition de l'ONF	Justification de la proposition ONF	Décision du propriétaire *
St Martin Vésubie	41a	7.94	IRR	2017	Raison Commerciale	Vente Façonnée

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, avec Assistance Technique à Donneur d'Ordre, financement...). Cette délibération sera prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

# Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit (UP).

Pour les coupes délivrées, Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le conseil municipal devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de celui-ci (règlement d'affouage, désignation des garants de coupe.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS,

Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

### DISSOLUTION SIVOM SAINT MARTIN VESUBIE/VENANSON:

Monsieur le Maire rappelle que cette dissolution a déjà été prise par le Conseil Municipal du 05 Juillet 2017, mais il faut apporter une modification au niveau des montant de trésorerie.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

# MODIFICATION DELEGUE DES FINANCES METROPOLE NICE COTE D'AZUR:

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 4 Avril 2014 et celle du 20 juin 2014 concernant la présidence de la Commission Communale des Finances et la nomination de délégué titulaire et suppléant à la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Suite au remplacement de Madame RAIBERTI-INGIGLIARDI Romane au poste de Présidente de la Commission Communale des Finances par Madame Isabelle CIAIS, il y a lieu de renommer le délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose donc de nommer Madame Isabelle CIAIS.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Madame Isabelle CIAIS ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

### SERVITUDE DE PASSAGE MONSIEUR RIT:

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur RIT, propriétaire des parcelles section M n° 169-159-168-170 situées au Boréon. Ce dernier afin de raccorder sa propriété au réseau d'eau potable demande l'autorisation à la commune, propriétaire de la parcelle M11, d'implanter la canalisation privée d'eau potable sur ladite parcelle. Cette parcelle permet l'accès piéton au centre Alpha depuis le chalet d'Accueil; le Syndicat Mixte a donné son accord en tant qu'exploitant de ladite parcelle pour cette implantation.

Un acte notarié, à la charge de Monsieur RIT, sera établi pour autoriser cette servitude sur la parcelle communale.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues de différentes associations vues préalablement par la commission des Finances :

- Association des Anciens Combattants : 300.00€

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour. Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

- Vésubie Trail Club 06 : 500.00€

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

A 20 h 00, Monsieur Yannick GARIN quitte le Conseil Municipal et donne procuration à Monsieur Christian AIRAUT.

### TARIF OCCUPATION DOMAINE PUBLIC:

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 08 juin 2013 concernant la tarification de l'occupation du domaine public sur la commune.

Le tarif pour le commerce ambulant occasionnel par vacation pour les forains a été voté à 31.00€ par jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 01 Juillet une animation s'est installée sur la Place des Allées et ce jusqu'au 20 Août 2017.

Il propose de créer un nouveau tarif à leur attention soit 450.00€ par mois si présence plus de 30 jours d'affilés et rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions?

Madame Patricia ROUX-GUISTO demande si ce forain restera les deux mois. Monsieur le Maire lui répond dans l'affirmative et précise que ces personnes sont bien intégrées et que la Commune n'a aucun problème avec eux en ce qui concerne leur stationnement au parking du Touron.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande si l'on peut prévoir quelque chose au niveau du parking du Touron pour éviter que les campings car ne prennent la sciure qui sort de la fabrique de plaquette, en autre le Samedi matin.

Monsieur le Maire répond que plusieurs courriers ont été adressés à Monsieur Didier GIORDAN et que dans la convention le travail n'est pas autorisé le week-end, Monsieur le Maire demande qu'un courrier soit adressé à la Métropole Nice Côte d'Azur qui gère cette plateforme.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

# TRANSFERT TERRAINS SYNDICAT MIXTE DE LA VESUBIE ET DU VALDEBLORE:

Monsieur le Maire souhaite remercier tout particulièrement la directrice du Centre Alpha, Madame Sophie BARBERIS et le régisseur Monsieur Christian AIRAUT pour leur travail au sein du Syndicat Mixte.

Il rappelle qu'afin de poursuivre le partenariat entre la Commune et le Syndicat Mixte de la Vésubie et du Valdeblore et pour permettre de conforter le projet de développement de ce territoire, il y a lieu de transférer les parcelles autour du lac du Boréon et dans la zone cœur du parc national du Mercantour dans le périmètre du Syndicat Mixte de la Vésubie et du Valdeblore. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cas d'une dissolution les terrains reviendraient à la Mairie de Saint Martin Vésubie.

S'agissant des terrains en zone cœur du Parc National du Mercantour, il convient de transférer la totalité de la parcelle cadastrée L n°12 (258 836m²) et une partie seulement de la parcelle cadastrée L n°13 pour une superficie de 2.55 hectares.

Concernant les terrains identifiés autour du Lac du Boréon, il s'agit des parcelles suivantes :M 103, M 104, M 11, M 13, M 14, M 195, M 184, M303, M 315, M 328, M 331, M 351, M 59, M 64, M 342, M 81, M 82, M 85, M 88 et M 89 ; soit une superficie totale de 713 799m².

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur Henri GIUGE et Monsieur Christian AIRAUT ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

Monsieur Christian AIRAUT demande à prendre la parole et informe le Conseil Municipal que cette opération est toujours constructive, elle va dans le sens du développement du tourisme sur la Commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne Vésubia Mountain Park, le foncier du parc de la Roughiera a été restitué à la Commune au mois d'Avril. L'entretien du parc est effectué par les agents du Vésubia Mountain Park.

Monsieur le Maire rappelle que les festivités du 15 Août se dérouleront devant le Vésubia Mountain Park.

#### TRAVAUX CANAL DU VERNET:

Un incident sur la propriété de Madame Anne-Marie GUARINI, a été signalé par Madame Christine DUVERGER, suite à des infiltrations du canal d'arrosage du Vernet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation du canal du Vernet au droit des propriétés de Monsieur RACLE et Monsieur ALBONICO. Ces travaux consistent en la reprise de l'étanchéité, de la maçonnerie et des buses du canal sur 100 mètres.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Michel AMBRASSI un devis, qui s'élève à un montant de 24 083.00€ HT, il en donne lecture.

Monsieur le Maire propose de solliciter tous les organismes susceptibles de subventionner ce projet.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande si une ASA va être créée, et si une demande a été faite auprès des fonds européens.

Monsieur Alain MARTIN rappelle que créer une ASA, c'est très bien, mais il faut entretenir le canal.

Monsieur le Maire pense que la création d'une ASA, est une procédure très longue avec au moins dix adhérents.

Monsieur Christian AIRAUT rappelle que ces travaux sont très importants et urgents.

Monsieur le Maire propose de solliciter tous les organismes susceptibles de subventionner ce projet.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

### **VENTE TERRAIN AU PUEY:**

Monsieur Maurice VERDEGL a sollicité la Mairie pour l'obtention d'une parcelle de terrain sur la Route de Berthemont qui fait environ un hectare, afin de créer un accès à une grange qu'il voudrait réhabiliter.

La commission Finances s'est posée les questions suivantes, la Commune doit vendre la totalité de la parcelle ? une partie ? ou établir une servitude de passage pour établir cet accès ?

La commission des Finances n'a pas tous les éléments de réponse, Monsieur le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour et de le représenter lors d'un prochain conseil municipal.

### **VENTE DE MATERIEL SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt des TAP mais informe le Conseil Municipal que certaines animations comme l'Ecole du Fifre sera maintenue sous la direction de Monsieur Xavier BORRIGLIONE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Ecole de se doter d'un nouveau matériel scolaire afin de compléter la méthode MONTESSORI pour un montant de 3 123.00€ TTC.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Martine LEA-PASTORINO, celle-ci informe le Conseil Municipal que dans les caves de l'école se trouvent beaucoup d'anciens bureaux, la demande d'aide par la Directrice de l'Ecole concerne principalement la grande section et le cours préparatoire. Madame Martine LEA-PASTORINO fera un inventaire plus approfondi en particulier en ce qui concerne les cartes géographiques. Monsieur le Maire souhaite que certains objets soient donnés au Musée des Traditions.

Afin de financer ce projet, il est proposé de mettre à la vente ce matériel scolaire entreposé à la cave et susceptible d'intéresser des brocanteurs ou particuliers. Il s'agit de 17 pupitres avec leurs encriers en porcelaine.

La commission des finances a établi un prix de vente entre 80€ et 100€.

Monsieur le Maire propose le prix de vente à 100.00€ l'unité.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, votent pour.

# DENOMINATION SQUARE ROUTE DE LA COLMIANE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce square se trouve sous la Gendarmerie, il rappelle le décès tragique il y a trois ans de Monsieur Jean-Philippe BRACCHI.

A l'époque il avait été souhaité par Monsieur Joseph BRACCHI que le refuge de la Courgourde porte le nom de Jean-Philippe. La pose d'une plaque avait été autorisée mais la création de celle-ci avait posé des problèmes.

Madame Eugénie BRACCHI s'est rapprochée de Monsieur le Maire et a demandé que le square sous la gendarmerie porte le nom de Jean-Philippe BRACCHI.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions?

Madame Agnès SOLMEIS pense que Jean-Philippe mérite mieux et demande si la famille est d'accord ?

Monsieur le Maire répond que cette demande est la volonté de la Maman du défunt.

Monsieur le Maire propose la création d'un barbecue partagé.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, s'abstient.

Monsieur le Maire avant de clôturer le Conseil Municipal donne deux informations

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participés à la Fête du Pain, il remercie Monsieur Honoré GHETTI pour le prêt du pétrin qui n'hésite pas à modifier son planning et à bloquer son pétrin de 3h à 5h le dimanche ainsi que le vendredi et samedi matin, malgré son travail.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un livre de photographies concernant les quatre fêtes traditionnelles, « le Carnaval, la Fête du Bois, la Fête du Pain et l'Animal en Fête » par Monsieur Lionel LECOURTIER, Monsieur le Maire réalisera une partie des textes.

Monsieur le Maire et Madame Aurore DAHON ont assisté à une réunion dans le cadre du zonage du PLUM en présence de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes. En début d'année le PADD est sorti, depuis quelques mois la Métropole Nice Côte d'Azur travaille sur le zonage, le vote de ce nouveau PLUM se fera entre décembre 2018 - Mars 2019. Monsieur le Maire remercie Madame Aurore DAHON pour son travail, il rappelle essaver de récupérer les parcelles 150 inconstructibles avec le PLU. Beaucoup d'administrés ont été spoliés de leur biens, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la volonté du Préfet des Alpes-Maritimes est de conserver les terrains en zone agricole, Monsieur le Maire est intervenu en rappelant au Préfet que faire de l'agriculture sur la commune est très difficile. Monsieur le Préfet à la décision finale en matière d'acceptation du Plan Local d'Urbanisme et pense que tous les terrains perdus pendant le PLU ne constructibles. Madame Romane RAIBERTIreviendront pas INGIGLIARDI demande pourquoi ne pas faire une demande auprès des agences pour la constructibilité des terrains dans les cinq ans à venir. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier sera adressé aux administrés et rappelle que lors de l'enquête publique il faudra les motiver. Monsieur Christian AIRAUT rappelle que le plus important est d'avoir un schéma directeur concernant l'eau, l'assainissement, l'éclairage public,....et qu'il faut défendre le village.

Madame Patricia ROUX-GUISTO demande si l'on peut installer un point d'eau au city stade et revoir le grillage, Monsieur Gérard ERRE lui répond que les grillages sont abimés suite à du vandalisme. Monsieur Alain MARTIN demande que le city stade ne soit autorisé qu'aux jeunes enfants et précise que le point d'eau est en cours d'installation.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20 h 13.

Henri GIUGE

Maire

Martine LEA-PASTORINO

Adjointe au Maire